

LETTRE D'INFORMATION SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE COURSON

Présentation du projet Courson



14
éoliennes



180 m
hauteur totale max

ÉDITO

Le 3 septembre 2019, après plusieurs échanges avec Ventelys Energies Partagées, le Conseil Municipal de Villiers-en-Plaine s'est réuni et a délibéré en faveur d'une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur sa commune. Depuis nous travaillons sur le projet Courson qui nous permettra de participer au dynamisme du territoire : il vous concerne, et c'est pourquoi **nous approfondissons avec ce porte-à-porte une démarche de transparence et de rencontre avec les riverains.**

La France a fixé des objectifs chiffrés à chacune des régions pour atteindre la transition énergétique. **En Nouvelle-Aquitaine 45 % de la production d'électricité doit provenir d'énergie renouvelable d'ici 2030 (aujourd'hui 24%)** : le projet Courson sera un moteur

pour y parvenir. Ce projet capital pour votre région mérite de vous être expliqué et c'est pourquoi nous avons choisi de venir vous rencontrer directement.

Ce parc éolien est le symbole des ambitions de la région en matière de transition énergétique et permettra le développement d'une filière industrielle. **Le parc de Courson s'inscrit dans une dimension locale** et permettra d'éviter 5 660 tonnes de CO₂ par an pour la production de l'électricité d'environ 28 000 foyers. De plus, l'éolien est un énergie peu chère (64,5€/MWh pour l'éolien contre 230€/MWh pour l'électricité sur le marché, au premier semestre de 2022, source CRE).

Cette lettre d'information vous permettra de connaître le projet en détail. Bonne lecture !

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EN FRANCE

A l'heure du réchauffement climatique et de la transition énergétique, **exploiter des sources d'énergie naturelles et renouvelables est à la fois un objectif et une nécessité.** Ventelys Energies Partagées s'engage dans cette voie et accompagne la France dans cette nouvelle politique.

Pourquoi se consacrer à l'éolien aujourd'hui ?

D'abord parce que **le vent grâce auquel les éoliennes fonctionnent est une ressource propre et inépuisable.**

Ensuite car il permet de produire une quantité d'électricité importante pour une prise de risque moindre qu'avec d'autres sources d'énergie.

Enfin, **l'électricité éolienne offre une électricité à un prix de plus en plus compétitif.**

L'investissement dans le renouvelable concourt à l'indépendance énergétique de notre pays et de ses régions. Il peut donner accès à une énergie au tarif maîtrisé décarbonée et rapidement disponible, évitant ainsi la fracture énergétique qui menace bien des foyers. Filière industrielle d'avenir, l'énergie éolienne a permis la création de 4 emplois par jour en France en 2016 et représente aujourd'hui 18 200 emplois partout en France (source FEE). D'autre part, elle a suscité depuis 10 ans plus d'1 milliard d'euros d'investissement et attiré plus de 600 entreprises sur le marché français et à l'export.

Avec la loi transition énergétique pour la croissance verte de 2015 et les dernières programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), **la France accélère le mouvement.** Elle souhaite porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'électricité à 32 % en 2030. L'éolien terrestre doit atteindre une puissance comprise 21 et 26 GW en 2023. En 2018, l'éolien a franchi la barre des 15 GW, **il nous reste encore 1/3 des objectifs à atteindre.**



Environ **5 660 tonnes**
de CO₂ évitées par an.



Équivalent de la
consommation
de **28 000** foyers.



335 000€/an de retombées
fiscales pour la communauté
d'agglomération du Niortais

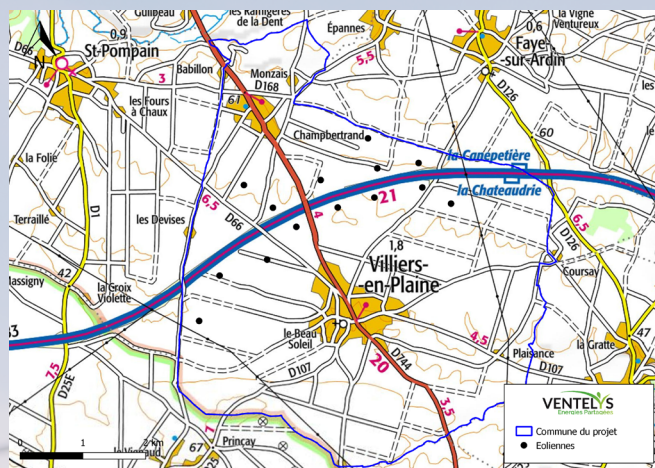
UN PROJET ANCRÉ DANS SON TERRITOIRE

Le choix de la localisation du parc s'est fait en raison de l'adéquation du territoire avec les exigences liées à l'installation d'éoliennes : notamment les contraintes réglementaires comme la distance minimale aux habitations qui doit être de 500 mètres (+720m pour Courson) et les conditions venteuses avantageuses.

Les 14 éoliennes du projet produiront l'équivalent de la consommation en électricité de 28 000 foyers par an. De plus, elles apporteront des bénéfices non-négligeables à la région.

En effet, **Ventelys Energies Partagées a pour ambition d'intégrer le parc de Courson au territoire, et ce de la meilleure façon possible.**

- Durant toute sa durée de vie, **le parc soutiendra l'économie locale via la création de nombreux emplois directs et d'emplois indirects** pendant la construction et l'exploitation des éoliennes, ainsi que grâce à des retombées fiscales de l'ordre de 165 000 € pour la commune de Villiers-en-Plaine.
- Le parc éolien Courson créera des retombées fiscales conséquentes pour la commune et les collectivités. **Environ 500 000 € par an reviendront directement à la commune et à la communauté d'agglomération grâce aux 14 éoliennes.**
- Dans sa démarche d'intégration territoriale, Ventelys souhaite proposer un financement participatif aux riverains. En effet en participant au financement, **les habitants pourraient investir dans le parc de Courson en s'assurant des revenus stables. Pour pouvoir définir et évaluer ce financement participatif nous aurions besoin de savoir si cette opportunité vous intéresse. Si c'est le cas, envoyez-nous un email à l'adresse : permitting@ventelys.fr avec la mention « financement participatif Courson ». N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations !**
- Ventelys Energies Partagées développe et exploite le parc Courson. **Notre présence durable nous engage à répondre à vos attentes pour le territoire. La mise en place du parc éolien permettra de financer des mesures d'accompagnement pour la préservation de la biodiversité mais aussi pour accompagner le territoire dans la transition énergétique.**



Délibération favorable de Villiers-en-Plaine
au principe de l'éolien sur la commune et
début de la prospection foncière

Démarrage des études de terrain

Dépôt du dossier de demande d'autorisation
environnementale en début d'année

2019

2020

2021

2022

2023

2026

Délibération favorable de Villiers-en-Plaine
pour utiliser les chemins communaux et
fin de la prospection foncière

Détermination de
l'implantation des éoliennes

Construction envisagée

NOUS, VENTELYS ENERGIES PARTAGÉES - SOCIÉTÉ DES ÉOLIENNES DE COURSON

Depuis 15 ans, les fondateurs de Ventelys imaginent et développent des projets éoliens et photovoltaïques pour transformer la force du vent et des rayons du soleil en énergie verte et locale. Experts en conduite de projet, nous favorisons le dialogue avec les acteurs et riverains. Sur-mesure, nos solutions valorisent les territoires et favorisent leur autonomie. Notre équipe est constituée d'une équipe de 17 experts de l'éolien et du PV. Nous travaillons avec un partenaire industriel, Eurowind, qui exploite plus de 15000MW en Europe.

ET APRÈS ? INFORMATIONS PRATIQUES

Le dossier de demande d'autorisation environnementale va être déposé en début d'année 2023. Ce sera l'occasion, au cours de l'hiver, d'échanger lors de permanences publiques sur le projet que nous portons.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Solenn Diraison
Cheffe de projet
solenn.diraison@ventelys.fr
0184194963



<https://www.eoliennes-de-courson.fr/>

Ne pas jeter sur la voie publique. Crédits photos : Rawfilm.